



Fonctionnement du processus ALTERNATIBA-ROUEN

Mars 2016

1- Le membre participant au processus Alternatiba

Il adhère à la Charte Alternatiba-Rouen.

Il a le choix de participer à des niveaux différents :

- Bénévole lors des événements et/ou en amont des événements
- Membre ponctuel d'une commission
- Membre permanent d'une commission
- Membre ressource d'une commission thématique
- Membre référent d'une commission.

Il est invité à adhérer à l' « Association pour l'Alternatiba-Rouen ».

2- La coordination générale

La coordination générale s'appuie sur l'ensemble des commissions et est constituée :

- des membres actifs de chacune des commissions : animation, communication, commissions thématiques, techniques, animation, restauration etc.
- du CA de l' « Association pour l'Alternatiba-Rouen ».

Elle valide les décisions et projets des commissions. Elle se réunit au moins une fois/mois puis autant de fois qu'il est nécessaire en fonction de la proximité des événements organisés. Les décisions sont prises de préférence au consensus (tout le monde est d'accord), sinon au consentement (personne n'est contre) et en dernier lieu à la majorité absolue des voix des membres présents.

Elle s'applique un fonctionnement collégial et des méthodes d'animation qui ont fait leurs preuves dans les événements Alternatiba :

- préparation de l'ordre du jour si possible en amont avec un partage du temps
- début et fin de réunions ponctuelles
- temps d'accueil pour les nouveaux participants avant chaque réunion et pot convivial en fin de séance
- facilitation des réunions et gestes pour communiquer
- compte-rendu à chaque réunion
- partage des rôles et responsabilités tournantes : animateur, régulateur, gardien du temps, prises de note, préparateur des docs, prises de vue etc.

Elle propose une commission de médiation en cas de conflit.

3- La commission animation

Tâches : secrétariat, ordre du jour des réunions en coordination générale, administration, logistique, calendrier, plan des villages, rétro-planning, agendas, prises de contact, partenariat...

Les membres de la collégiale de l' « Association Pour l'Alternatiba-Rouen » sont membres de la commission animation.

La commission animation s'autogère, prend ses décisions par consensus ou à défaut par consentement.

Elle est en relation directe avec la commission communication.

En cas de problème, c'est la coordination générale qui tranche le différent et décide.

4- La commission communication

Tâches : relation avec tous les médias, producteur des supports de communication externe et des outils de communication interne, réseaux sociaux et site internet.

Elle s'autogère, prend ses décisions par consensus ou à défaut par consentement.

En relation directe avec la commission animation.

En cas de problème, c'est la coordination générale qui tranche le différent et décide.

5- Les commissions thématiques

Tâches : organisation concrète d'événements de sensibilisation autour d'une alternative (énergie, finance, santé, transports, récupération déchets, alimentation etc.) en relation avec le changement climatique.

La mise en place d'une commission thématique est validée par la coordination générale.

Elles s'organisent, s'autogèrent, prennent leurs décisions par consensus ou à défaut par consentement.

Les décisions des commissions sont validées par la coordination générale.

6- Autres commissions

D'autres commissions seront nécessaires à l'approche des événements : **animation, restauration, commission technique, gestion des bénévoles etc.**

Le fonctionnement est le même : elles s'autogèrent, prennent leurs décisions par consensus ou à défaut par consentement.

Les décisions de ces commissions sont validées par la coordination générale.

Nouvelles règles de fonctionnement adoptées lors de l'AG du 4 février 2016 et rédigées après le CA du 4 mars 2016

